

CONTRAT DE DEVELOPPEMENT ET DE TRANSITIONS 2023-2025











AQUITOINE Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

033-200053759-20221017-lmc100002209372-DE

Acte Certifié exécutoire

La Région Nouvelle-Aquitaine, représentée par Monsieur Alain ROUSSET, Président du Conseil Régional de la Nouvelle-Aquitaine, ci-après dénommée la Région,

Et

Le Pays du Bassin d'Arcachon Val de l'Eyre représenté par Madame Marie-Hélène DES ESGAULX, présidente de la COBAS, Monsieur Bruno LAFON, président de la COBAN, et Monsieur Bruno BUREAU, Président de la Communauté de Communes du Val de l'Eyre

Et

Les EPCI composant le territoire de projet Bassin d'Arcachon Val de l'Eyre :

- la communauté d'agglomération du Bassin d'Arcachon Sud, représentée par Marie-Hélène DES ESGAULX, sa Présidente
 - la communauté d'agglomération du Bassin d'Arcachon Nord, représentée par Bruno LAFON, son Président
- la communauté de communes du Val de l'Eyre, représentée par son Président, Bruno BUREAU

le Pays et les EPCI ci-après dénommés le Territoire.

- Vu la délibération du Conseil Régional de la Nouvelle-Aquitaine en date du 21 mars 2022 approuvant la politique contractuelle 2023-2025 de la Nouvelle-Aquitaine et son cadre d'intervention ;
- Vu la délibération de la communauté d'agglomération du Bassin d'Arcachon Sud en date du 29/09/2022 approuvant le contrat de développement et de transitions du territoire Bassin d'Arcachon Val de l'Eyre et autorisant sa Présidente à le signer ;
- Vu la délibération de la communauté d'agglomération du Bassin d'Arcachon Nord en date du 27/09/2022 approuvant le contrat de développement et de transitions du territoire Bassin d'Arcachon Val de l'Eyre et autorisant son Président à le signer ;
- Vu la délibération de la communauté de communes du Val de l'Eyre en date du 05/10/2022 approuvant le contrat de développement et de transitions du territoire Bassin d'Arcachon Val de l'Eyre et autorisant son Président à le signer.
- Vu la délibération du Conseil Régional de la Nouvelle-Aquitaine en date du 17 octobre 2022 approuvant le contrat de développement et de transitions du territoire Bassin d'Arcachon Val de l'Eyre et autorisant son président à le signer ;

*_*_*_*_*_*_*

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

IL EST CONVENU CE QUI SUIT:

Préambule

La Région Nouvelle-Aquitaine, avec sa politique contractuelle territoriale, entend renforcer les atouts des territoires qui la composent pour soutenir leur attractivité et la résilience de leur modèle de développement. Plus grande région de France, caractérisée par une économie dynamique comme par de forts contrastes territoriaux, la Région Nouvelle-Aquitaine, avec la contractualisation, mène une politique volontariste d'aménagement du territoire favorisant la cohésion et les liens urbain-rural.

La première génération de contrats de territoires, mobilisant les collectivités et les acteurs territoriaux dans la co-construction de stratégies territoriales avec la Région, a permis d'accompagner nombre de projets vecteurs de développement économique, d'emplois et de services de proximité dans les territoires.

Forte des orientations du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET) et de la feuille de route Néo Terra, la Région Nouvelle-Aquitaine construit une action territoriale renouvelée facilitant la mise en place d'orientations stratégiques partagées pour répondre aux enjeux posés par les crises climatiques, environnementales, sanitaires et sociales, et accélérer les projets porteurs de transitions. Cette action s'appuie également sur le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII), qui comporte des orientations territoriales dans une stratégie globale pour le développement économique.

Il s'agit désormais de poursuivre l'action régionale dans un référentiel stable, en s'appuyant sur les points forts qui ont marqué sa réussite : maillage territorial adapté, valorisation des atouts de tous les territoires, soutien renforcé aux territoires les plus vulnérables, visibilité de l'action régionale, tout en visant de nouvelles ambitions : appui à des modèles de développement plus résilients, soutien renforcé aux projets portés par les acteurs de la ruralité, et renforcement des coopérations territoriales.

Le dialogue territorial est construit autour du **Contrat de développement et de transitions** : centré sur une stratégie territoriale partagée issue des projets de territoire et des analyses fournies par la Région, il vise à l'accélération de projets de développement répondant à des enjeux de transition et d'attractivité pour la période 2023-2025. Pour les territoires les plus vulnérables sur le plan socio-économique, sa mise en œuvre est facilitée par le soutien régional à l'ingénierie, garant de l'émergence, la détection et l'accompagnement des projets innovants ou coopératifs s'inscrivant au mieux dans les orientations régionales.

Les Contrats de développement et de transitions sont articulés avec les fonds européens dont la Région est autorité de gestion, et avec les CPER et CPIER 2021-2027.

La Région met en place un accompagnement de proximité fondé sur un binôme conseiller régional référent de territoire – chargé de mission territoriale, appuyé par un chef de projet CADET pour les territoires en retournement économique. Ce réseau de proximité au sein de la DATAR mobilise l'ensemble des services experts de la Région pour offrir aux territoires des solutions adaptées à leurs enjeux, et utilise un cadre d'intervention dédié à des interventions sur-mesure ou visant à l'attractivité du territoire. Il anime le réseau des développeurs territoriaux à l'échelle régionale dans le but de renforcer leur expertise et la coopération, gages d'un développement structuré et cohérent.

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

033-200053759-20221017-lmc100002209372-DE

Acte Certifié exécutoire

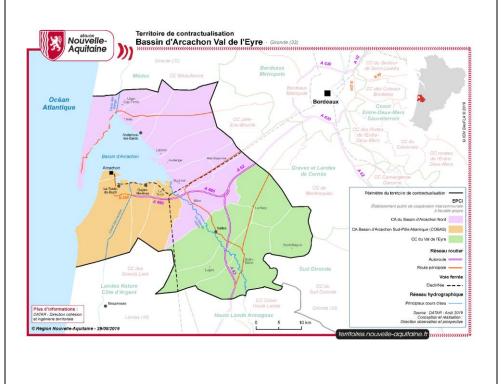
Article 1: PRESENTATION DU TERRITOIRE DE CONTRACTUALISATION

1-1 Présentation du territoire de contractualisation

<u>Données générales :</u> 17 communes – 158 652 habitants (2019)

Trois intercommunalités :

- la communauté d'agglomération du Bassin d'Arcachon Sud – 4 communes
- la communauté d'agglomération du Bassin d'Arcachon Nord - 8 communes
- la communauté de communes du Val de l'Eyre - 5 communes



Situé à proximité de la métropole bordelaise, le territoire de contractualisation est constitué de trois EPCI aux profils très différenciés, bien que tous soient considérés comme peu vulnérables d'un point de vue socio-économique. Les deux communautés d'agglomération qui bordent le Bassin d'Arcachon (COBAS & COBAN) concentrent près de 90 % de la population du territoire. Densément peuplées et à dominante urbaine, notamment au sud, elles comptent plusieurs villes de plus de 10 000 habitants, dont La Teste-de-Buch (26 100) et Gujan Mestras (21 150) au sud du Bassin et Andernos-les-Bains (11 650) au nord. Plus éloignée du littoral, la communauté de communes du Val de l'Eyre est au contraire un territoire rural. Le Bassin d'Arcachon Val de l'Eyre est composé de 8 communes considérées comme peu denses, dites « rurales », Le Barp, Belin-Béliet, Lège-Cap-Ferret, Lugos, Mios, Saint-Magne, Salles et Marcheprime. Les autres communes du territoire sont considérées comme urbaines.

Sur la période 2012-2017, la population du BARVAL a augmenté trois fois plus vite qu'en moyenne régionale et quatre fois plus qu'en moyenne nationale. Cette dynamique résulte d'un solde migratoire positif qui illustre la forte attractivité du territoire. Malgré quelques disparités infra territoriales, le territoire est majoritairement doté d'une population vieillissante.

La croissance de l'emploi, à l'instar de la dynamique démographique, est particulièrement soutenue sur le BARVAL. Cependant, le territoire fait état d'un décalage croissant entre la demande et l'offre d'emploi : les offres d'emploi sont davantage centrées sur les postes d'ouvriers et d'employé, tandis que la population est composée majoritairement de cadres et de professions intellectuelles. La crise sanitaire est venue impacter plus fortement encore les femmes, les séniors et les demandeurs d'emploi de longue durée. Malgré un

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur
033-200053759-20221017-lmc100002209372-DE

Acte Certifié exécutoire

faible degré de pauvreté sur le territoire du BARVAL, les inégalités de niveau de vie sont plus fortes qu'ailleurs, et notamment sur le Sud Bassin.

Le territoire porte une ambition de diversification de son économie productive, caractérisée par des filières emblématiques et liées aux ressources du territoire (économie maritime, forêt-bois...). Les filières traditionnelles du territoire demeurent dynamiques mais font état d'une certaine vulnérabilité, face à la crise climatique et économique.

Outre la croissance démographique et les flux pendulaires croissants qui contribuent à la saturation grandissante des axes routiers et ferroviaires, le territoire fait également l'objet d'une pression forte des touristes et des excursionnistes (principalement métropolitains) de plus en plus nombreux. Les circulations entre la métropole bordelaise, le Val de l'Eyre et la COBAN sont devenues complexes et nécessitent de repenser la mobilité sur le territoire.

Le patrimoine naturel du BARVAL, qui dessine son identité et fonde sa haute qualité de vie et son attractivité, est soumis à de fortes pressions accentuant les risques de dégradation de l'environnement. Le territoire est confronté aux conséquences du changement climatique, d'ores et déjà visibles sur le territoire (recul du trait de côte...) mais aussi à des risques accentués (incendie) et nouveaux : submersion et érosion marine...

Cinq enjeux auxquels le contrat de développement et de transitions répondra :

- Comment adapter la dynamique d'accueil du territoire face à une forte pression foncière et aux évolutions démographiques (vieillissement de la population) ?
- Comment répondre aux enjeux économiques du territoire, liés notamment à sa forte vocation touristique, et développer un modèle économique plus résilient ?
- Comment répondre aux fragilités liées à l'emploi, l'insertion et la formation ?
- Comment limiter les risques environnementaux liés aux fortes pressions (notamment démographiques et touristiques), ainsi qu'aux flux pendulaires importants ?
- Comment développer les coopérations infra et inter territoriales comme leviers du développement du territoire ?

Si les grandes orientations en faveur d'un développement durable et équilibré du territoire demeurent, l'accélération du changement climatique et la crise sanitaire réinterrogent les modèles économiques et les systèmes locaux (alimentation, santé...), nécessitant de repenser les actions dans une logique d'adaptation aux évolutions du territoire et en faveur d'une résilience territoriale.

1-2 Stratégie territoriale de développement

En s'appuyant sur une lecture partagée des enjeux, le Territoire et la Région s'accordent pour retenir la stratégie partagée suivante déclinée en axes stratégiques (l'annexe 1 « note d'enjeux » précise le cheminement qui amène le Territoire à construire une stratégie territoriale à partir des enjeux partagés avec la Région) :

Axe stratégique 1 : Développer un modèle économique équilibré et plus résilient

Reposant majoritairement sur un large tissu de TPE, l'économie locale est caractérisée par la prépondérance de sa sphère présentielle. Si le dynamisme de cette dernière a permis d'amortir le choc des dernières crises, elle n'en reste pas moins fragilisée et

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur
033-200053759-20221017-lmc100002209372-DE

Acte Certifié exécutoire

repose sur des secteurs à faible valeur ajoutée et assez peu rémunérateurs. Les filières économiques emblématiques qui composent la sphère productive sont, quant à elles, soumises à de nombreux aléas. Le territoire entend répondre à ces enjeux en confortant les atouts des filières emblématiques du territoire, en diversifiant le tissu local et en renforçant l'économie de proximité. Il s'agit ainsi de développer un modèle économique plus résilient, créateur d'emploi et permettant de limiter les flux pendulaires.

Le territoire présente des fragilités structurelles caractérisées par une inadéquation persistante entre offre et demande d'emploi, et des populations plus exposées au chômage (femmes, seniors). Ces fragilités, accentuées par la crise sanitaire, aggravent les tensions sur le marché de l'emploi et les difficultés de recrutement, qui touchent désormais quasiment tous les secteurs. Le renforcement et la valorisation des compétences locales, à travers notamment le développement de la formation (accès et offre) doivent permettre de répondre à ces difficultés.

- o 1.1 : Repenser le devenir des filières traditionnelles du territoire, soutenir l'économie locale et renforcer l'économie de proximité avec l'ambition de diversifier les moteurs de développement
- 1.2 : Développer et valoriser les compétences et l'emploi sur le territoire en réponse aux besoins des entreprises et aux aspirations des actifs

Axe stratégique 2 : Adapter la dynamique d'accueil pour garantir la cohésion territoriale

Territoire attractif, du fait de sa localisation et de ses aménités, le Pays Bassin d'Arcachon-Val de l'Eyre entend freiner progressivement, et de manière territorialisée, la dynamique démographique qui génère une pression sur les services et les équipements, dans un contexte de vieillissement accentué de la population. Il s'agit de préserver la qualité de vie pour tous, de réduire les disparités territoriales, et de garantir ainsi la cohésion du territoire.

- o 2.1 : Réduire les inégalités territoriales et renforcer les solidarités
- o 2.2 : Relever les défis fruits de la dynamique d'attractivité du territoire

Axe stratégique 3 : Un Bassin d'Arcachon Val de l'Eyre plus résilient : encourager les transitions

La croissance démographique locale, conjuguée à la configuration du territoire, génèrent d'importants flux (logistiques et de personnes), entrainent des besoins en énergie croissants et sont à l'origine de nombreuses pressions sur les espaces et le milieu naturel. Afin d'en limiter les impacts, il s'agit de poursuivre la transition vers une mobilité durable, la préservation des milieux, la gestion de la consommation/production d'énergie et de développer la résilience alimentaire du territoire.

- o 3.1 : Bâtir le cadre d'un mieux vivre ensemble sur le territoire
- o 3.2 : Vers une transition active grâce à des mobilités repensées et une alimentation relocalisée

Deux chantiers clés seront conduits dans le cadre de la mise en œuvre du contrat de développement et de transitions :

- 1. Le projet alimentaire territorial, plan d'action et mise en œuvre
- 2. Le contrat local de santé, et le contrat local de santé mentale

Outre ces deux chantiers clés, deux pistes de réflexion pourraient également être développées :

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur
033-200053759-20221017-lmc100002209372-DE

Acte Certifié exécutoire

- 1. Une réflexion autour du développement de l'offre de formation
- 2. La structuration et l'animation des filières, en lien avec la mission confiée à l'Agence BA2E

Dans le cadre des contrats de territoire et de ses compétences, la Région entend soutenir les projets issus des ruralités permettant de renforcer les dynamiques de développement, de transition et d'innovation en milieu rural. Les thématiques comme l'accès aux services essentiels, l'agriculture, la transition écologique et énergétique, la santé, l'éducation, l'emploi et l'activité économique, les mobilités, le logement, méritent un investissement collectif dans lequel la Région se doit d'être présente. Ces projets construits dans une logique de pertinence de réponse aux besoins et dans une cohérence d'action territoriale bénéficieront d'un soutien régional dans le cadre du contrat de territoire.

En outre, le Territoire et la Région s'accordent pour viser, au terme de la période de contractualisation, un objectif de taux d'engagement des aides régionales de **20%** en faveur des communes rurales correspondant aux communes peu denses et très peu denses selon la nouvelle définition INSEE / Eurostat (annexe 3).

Article 2 : OBJET DU CONTRAT

Le présent **Contrat de développement et de transitions du territoire Bassin d'Arcachon Val de l'Eyre** a pour objet de préciser les modalités du partenariat entre la Région et le Syndicat ainsi que les EPCI le composant, en vue notamment de la mise en œuvre du **plan d'actions pluriannuel** (annexe 2) que le territoire de projet souhaite mettre en œuvre sur la période de contractualisation avec l'appui de la Région Nouvelle-Aquitaine.

L'appui régional concerne :

- le programme d'actions pluriannuel du territoire, relevant des domaines de compétences régionales (<u>annexe 2</u>);
- l'ingénierie du territoire. La mobilisation d'une ingénierie performante, coordonnée entre les initiatives des collectivités et de l'Etat, est indispensable pour favoriser le développement des territoires. L'enjeu est de recréer, sur les territoires fragiles, de la valeur ajoutée par le développement de l'innovation, des compétences et de l'entrepreneuriat.

Le présent contrat constitue le cadre de mise en cohérence, sur le territoire de projet, des politiques sectorielles de la Région. A ce titre, il tient compte des actions contractualisées dans le cadre des différentes stratégies sectorielles de la Région ainsi que **des actions conduites par la Région dans ses domaines de compétences comme l'éducation, la mobilité, la formation professionnelle, et de la feuille de route Néo Terra en matière d'aménagement équilibré et durable des territoires sur le territoire du Bassin d'Arcachon Val de l'Eyre et qui ont impact direct sur son développement.**

Le présent document et ses annexes constituent les pièces contractuelles.

Article 3: DUREE DU CONTRAT

Le présent contrat est conclu pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2023. Il pourra cependant être reconduit pour l'année 2026.

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

033-200053759-20221017-lmc100002209372-DE

Acte Certifié exécutoire

L'année 2026 sera consacrée à la préparation d'un nouveau contrat de territoire.

Les opérations du territoire retenues dans le plan d'actions pluriannuel du contrat (<u>annexe 2</u>) devront faire l'objet d'un engagement financier de la Région avant la fin du contrat et d'un début d'exécution, au plus tard, dans l'année qui suit la décision d'intervention.

Article 4: GOUVERNANCE DU CONTRAT

Le pilotage du présent contrat est assuré par un comité co-animé par la Région (le Président ou son représentant) et le territoire de projet. Ce comité est mis en place dès la signature du contrat et se réunit au moins une fois par an, et en tant que de besoin selon les demandes de l'une ou l'autre des parties. Le comité de pilotage est élargi à des acteurs clés du territoire, en lien avec les enjeux définis.

L'enjeu est d'instaurer un dialogue permanent entre le territoire, ses acteurs et la collectivité régionale pour, en particulier, conduire des revues de projets, assurer le suivi et l'évaluation relative à l'exécution du programme, veiller à la cohérence des diverses contractualisations qui peuvent concerner le territoire de projet afin de mieux les articuler, ce qui pourra amener à élargir sa composition.

Pour ce qui relève des co-financements, la recherche d'une convergence dans le calendrier de décision des autres financeurs sera proposée.

Article 5: MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTIONS

Le plan d'actions pluriannuel du territoire présenté en annexe fera l'objet d'une actualisation par le Comité de pilotage pour traduire l'avancement de la mise en œuvre de la stratégie territoriale.

Toute action financée relevant de la stratégie territoriale sera inscrite dans le plan d'actions pluriannuel qui sera complété et amendé au fur et à mesure de la mise en œuvre de la stratégie territoriale. Les comités de pilotage de suivi valideront l'inscription de nouveaux projets au plan d'actions pluriannuel, ainsi que l'éventuel retrait ou modification de projets déjà inscrits. A l'issue de chaque comité de pilotage, le plan d'actions pluriannuel sera ainsi actualisé.

Pour chaque action, il appartiendra au maître d'ouvrage concerné d'adresser un dossier de demande de subvention aux services concernés de la Région.

Les décisions de financement des actions retenues seront prises, après instruction par les services régionaux, par la Commission permanente de la Région Nouvelle-Aquitaine, conformément aux procédures et règlements d'intervention sectoriels en vigueur et sous réserve des disponibilités financières.

Article 6: ARTICULATION AVEC LE CONTRAT OPERATIONNEL DE MOBILITE

Dans un objectif de cohérence et de proximité avec les territoires, la Région a défini le périmètre du Contrat de développement et de transitions comme étant celui du Contrat opérationnel de mobilité (COM). Celui-ci pourra être élaboré, sous le pilotage de la

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

033-200053759-20221017-lmc100002209372-DE

Acte Certifié exécutoire

Région, à compter de 2023 en partenariat avec le Territoire, Nouvelle-Aquitaine Mobilités et les autres acteurs prévus par le Code des Transports.

Le Contrat de développement et de transitions pourra prévoir des orientations stratégiques répondant à des enjeux en matière de mobilités, et identifier dans son plan d'actions des projets relevant de la mise en œuvre de la stratégie.

Le cas échant, le Contrat opérationnel de mobilité sera constitué d'un diagnostic dédié, prévoira les réponses locales aux enjeux de mobilités ressortant du Contrat de développement et de transitions, et permettra de définir, pour les EPCI éligibles (i.e. qui ne sont pas autorités organisatrices de la mobilité), les modalités de mise en œuvre de services de mobilité locale telles que prévues par la délibération 2020.2291.SP du Conseil régional.

Article 6 bis: ARTICULATION AVEC LE CPER ET POLITIQUES PUBLIQUES

Les projets inscrits au CPER volet Cohésion territoriale, s'ils sont fléchés sur des fonds Région, s'ils se déroulent dans la temporalité 2023-2025, et s'ils s'inscrivent dans la stratégie territoriale partagée, seront intégrés au contrat de développement et de transitions et suivis à ce titre.

Le Contrat de développement et de transitions pourra être amené à évoluer en lien avec la dynamique d'évolution des politiques publiques.

Article 7 : COMMUNICATION

Le Territoire de projet et les bénéficiaires s'engagent à assurer la publicité de la participation financière régionale pour chacune des opérations soutenues au titre de la mise en œuvre du contrat.

Les modalités de communication seront définies pour chaque opération dans le cadre de la convention d'application financière idoine.

Le Territoire de projet s'engage également à informer régulièrement les habitants de leur territoire via leurs supports d'informations (bulletins, site internet, réseaux sociaux...) des grands projets et des principales actions de la Région (TER, Très haut débit, festivals...) dont les informations seront fournies par la Région.

Enfin, les actions de marketing territorial soutenues par la Région devront s'inscrire en cohérence avec la communication régionale et associer les services concernés.

Article 8: EVALUATION ET BILAN DU CONTRAT

Des modalités de suivi et d'évaluation sont co-construites par le Territoire et la Région afin de pouvoir mesurer l'efficacité des actions conduites. Des références qualitatives et quantitatives sont ainsi définies dans la note d'enjeux ; elles étayent les orientations de la stratégie territoriale.

Sur cette base, il sera conduit un bilan final, tant qualitatif que quantitatif, en 2026 pour la période 2023-2025. L'ensemble alimentera les évaluations au niveau régional et participera du processus d'amélioration des politiques publiques.

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

033-200053759-20221017-lmc100002209372-DE

Acte Certifié exécutoire

Le travail afférent à ce bilan sera à la charge des services de la Région pour les actions conduites directement par la collectivité au bénéfice du Territoire, et au Territoire de projet pour les opérations conduites par des maîtres d'ouvrages locaux.

Article 9: MODIFICATION DU CONTRAT

Dans l'hypothèse où des changements seraient apportés au statut juridique des signataires de la présente convention, la nouvelle entité juridique sera substituée de plein droit à l'ancienne structure signataire. Les cocontractants sont informés de la substitution de personne morale par la nouvelle entité juridique.

Article 10: RESILIATION ET LITIGES

En cas de non respect par l'une des parties des termes du présent contrat, celui-ci peut être résilié par la partie la plus diligente, à l'expiration d'un délai de 3 mois suivant l'envoi par cette dernière à la partie défaillante, d'une lettre exposant ses griefs, adressée en recommandé avec accusé réception valant mise en demeure.

En cas de contestation sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, les parties s'engagent, préalablement à tout recours contentieux, à tenter de régler leur différend par voie de conciliation. Si dans le délai de trois mois à compter de l'envoi par la partie la plus diligente des motifs de la contestation aucun accord n'est trouvé, les parties ont la faculté de saisir le Tribunal administratif de Bordeaux de l'objet de leurs litiges.

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur
033-200053759-20221017-lmc100002209372-DE

Acte Certifié exécutoire

Fait en 4 exemplaires

A Bordeaux, le	A, le
Le Président du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine,	La Présidente de la COBAS
Alain ROUSSET	Marie-Hélène DES ESGAULX
A le	A le
Le Président de la COBAN	Le Président de la communauté de communes du Val de l'Eyre
Bruno LAFON	Bruno BUREAU

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur
033-200053759-20221017-lmc100002209372-DE

Liste des annexes

Annexe 1 : Note d'enjeux

Annexe 2: Plan d'actions pluriannuel du territoire

Annexe 3 : Cartographie des communes urbaines / rurales (définition INSEE / Eurostat)

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

033-200053759-20221017-lmc100002209372-DE

Acte Certifié exécutoire

Annexe 1

NOTE D'ENJEUX PREALABLE AU CONTRAT REGIONAL DE DEVELOPPEMENT ET DE TRANSITIONS 2023-2025 DU BASSIN D'ARCACHON VAL DE L'EYRE

I - Dynamique territoriale et caractéristiques de vulnérabilité

Quelles sont les dynamiques de peuplement du territoire (solde naturel, migratoire, classes d'âges...) ?

La population du Bassin d'Arcachon Val de l'Eyre (BARVAL) a augmenté trois fois plus vite qu'en moyenne régionale et quatre fois plus qu'en moyenne nationale sur la période 2012-2017 : +1.6% de croissance démographique par an. Cette dynamique, dont on observe une décélération depuis 2007, résulte principalement des flux migratoires, et notamment du solde migratoire positif (solde naturel négatif), illustration de la forte attractivité du territoire.

Malgré quelques disparités infra territoriales, le territoire est majoritairement doté d'une population vieillissante : 33.5% de la population est âgée de soixante ans et plus. Par conséquent, le territoire est caractérisé par le poids important des revenus de pensions et de retraites.

Quelles sont les dynamiques économiques sectorielles du territoire (agriculture, industrie, services, tourisme, commerce, ESS) ?

En termes de catégories socio-professionnelles, les artisans, commerçants et chefs d'entreprises sont en forte augmentation sur la période 2012-2017, tandis que les ouvriers et employés sont sous-représentés et en recul sur cette même période.

La forte vocation touristique du territoire constitue le principal moteur de l'activité économique, notamment en saison estivale, où le poids des activités liées au tourisme est deux fois supérieur à la moyenne régionale. Le poids des revenus pendulaires est lui aussi plus important (30% plus élevé qu'en Région).

La présence de deux grands établissements créée un effet de spécialisation marqué du territoire dans la R&D et l'industrie papier/carton. Cependant, l'économie présidentielle, dominante, repose sur le commerce (forte proportion de commerce de détail), l'artisanat, la restauration et l'administration publique.

Le territoire porte une ambition de diversification de son économie productive, caractérisée par des filières emblématiques et liées aux ressources du territoire (économie maritime, forêt-bois...).

Les filières traditionnelles du territoire demeurent dynamiques mais font état d'une certaine vulnérabilité, face à la crise climatique et économique. L'agriculture est peu présente, dominée par de grandes exploitations concentrées sur le maïs et les légumes de plein champ (80% de la surface agricole) avec une faiblesse de l'agriculture vivrière liée aux difficultés d'accès au foncier.

Le Bassin d'Arcachon Val de l'Eyre renferme des potentiels de développement d'activités (Economie Sociale et Solidaire, circuits-courts...) et des activités commerciales dynamiques en mutation (digitalisation, développement de l'offre...). Des structures d'accueil et de services aux entreprises tendent à soutenir les initiatives innovantes des acteurs du territoire (BA2E, Rcommerce, Connect'ences...).

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

033-200053759-20221017-lmc100002209372-DE

Acte Certifié exécutoire

Constatez-vous des modifications dans les vulnérabilités (économiques, sociales, environnementales) du territoire par rapport à la précédente période de contractualisation ?

La croissance de l'emploi, à l'instar de la dynamique démographique, est particulièrement soutenue sur le BARVAL (+ 7,1 % de 2012 à 2017 vs 0,8 % en NA).

Cependant, le territoire fait état d'un décalage croissant entre la demande et l'offre d'emploi : les offres d'emploi sont davantage centrées sur les postes d'ouvriers et d'employé, tandis que la population est composée majoritairement de cadres et de professions intellectuelles. La crise sanitaire est venue impacter plus fortement encore les femmes, les séniors et les demandeurs d'emploi de longue durée. Malgré un faible degré de pauvreté sur le territoire du BARVAL, les inégalités de niveau de vie sont plus fortes qu'ailleurs, et notamment sur le Sud Bassin.

La crise sanitaire a également exacerbé des problématiques de santé, notamment en termes de santé mentale chez les jeunes, mais aussi, d'inégal accès à l'offre de soins sur le territoire (disparités territoriales importantes).

Quelles sont plus spécifiquement les vulnérabilités liées au caractère urbain/rural du territoire ?

Le BARVAL est un territoire périurbain, situé à proximité de la métropole bordelaise, qui est composé à la fois d'espaces ruraux (notamment sur le Val de l'Eyre dont la densité est de 36.5 habitants au km2) et d'espaces plus urbains (Sud Bassin principalement, avec une densité de 202 habitants au km²).

La configuration géographique génère des enjeux importants en termes de mobilité, d'équipements et d'offre de services, et de préservation de l'environnement. En effet, le territoire est composé d'un chapelet de communes moyennes sans pôle majeur (présence de nombreux hameaux et quartiers, île à l'envers autour du plan d'eau...) et d'espaces naturels remarquables, fragiles et soumis à de fortes pressions liées à l'héliotropisme et aux activités humaines.

La partie rurale du BARVAL est globalement moins bien dotée en services et équipements (infrastructures de transport collectifs, offre de santé, équipements culturels et sportifs...) que le reste du territoire.

Bien que l'offre d'équipements de transports collectifs ait été développée ces dernières années, le territoire est confronté à une saturation grandissante des infrastructures routières et ferroviaires. Pourtant, les besoins en termes de déplacements sont croissants et évoluent, notamment en termes de flux domicile-travail (45 % sur le BARVAL vs 31 % en NA). L'offre est encore inégalement répartie et insuffisamment interconnectée pour répondre aux besoins de la population d'aujourd'hui et de demain.

Par ailleurs, malgré un développement notable de l'offre de logement sur le territoire, la situation reste déséquilibrée et l'ensemble des besoins des ménages ne sont pas satisfaits. La forte proportion de logements secondaires (environ 1/3 du parc de logement) entrave également la possibilité des ménages qui travaillent sur le Bassin d'y résider.

Enfin, le maillage scolaire est relativement dense, autour d'établissements importants, mais inégal entre la zone littorale et rétro littorale. Le futur lycée du Barp sera structurant, mais non suffisant pour l'ensemble du territoire eu égard à sa dynamique démographique. L'offre de formation supérieure et professionnelle est quant à elle limitée et inégalement répartie sur le territoire. Elle est peu à même de contribuer à un développement économique endogène du territoire et à résoudre l'inadéquation entre offre et demande d'emploi.

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

Quelles sont plus spécifiquement les vulnérabilités liées à l'économie, la formation et l'emploi ?

Le BARVAL est marqué par une économie présentielle offrant une majorité d'emplois à faibles niveaux de rémunération, en décalage avec le niveau de qualification relativement élevé de la population du territoire et au coût de la vie (rareté et cherté du foncier, exacerbé par la crise sanitaire).

Malgré un fort taux de croissance de l'emploi dans les trois EPCI, les situations face au chômage restent contrastées : en 2017, la Communauté de Communes du Val de l'Eyre faisait état d'un faible niveau de chômage (11.1%), médian sur la COBAN (11.8%) et fort sur la COBAS (14.7%). Les populations les plus exposées n'ont pas pu bénéficier de la reprise après la crise sanitaire. Désormais, des tensions de recrutement sont notables dans tous les secteurs d'activité du territoire, corrélées à l'insuffisante adéquation entre l'offre de formation et les besoins de recrutements.

Le développement économique et l'offre d'équipements à destination des acteurs socio-économiques sont freinés par le manque de disponibilité foncière pour poursuivre l'accueil d'entreprises, qui permettrait de renforcer et de diversifier l'emploi local, tout en contribuant à limiter les déplacements pendulaires.

Enfin, le secteur de l'insertion apparaît restreint, alors que les enjeux se complexifient.

Quelles sont plus spécifiquement les vulnérabilités liées aux mobilités ?

Outre la croissance démographique et les flux pendulaires croissants qui contribuent à la saturation grandissante des axes routiers et ferroviaires, le territoire fait également l'objet d'une pression forte des touristes et des excursionnistes (principalement métropolitains) de plus en plus nombreux. Les circulations entre la métropole bordelaise, le Val de l'Eyre et la COBAN sont devenues complexes.

De plus, la configuration territoriale du BARVAL entraine des écarts de densité importants et les liaisons cyclables ne sont pas toujours adaptées pour des déplacements infra et intra territoires.

Quelles sont plus spécifiquement les vulnérabilités liées à l'environnement et à la transition énergétique ?

Le patrimoine naturel du BARVAL, qui dessine son identité et fonde sa haute qualité de vie et son attractivité, est soumis à de fortes pressions accentuant les risques de dégradation de l'environnement.

Le territoire est confronté aux conséquences du changement climatique, d'ores et déjà visibles sur le territoire (recul du trait de côte...) mais aussi à des risques accentués (incendie) et nouveaux : submersion et érosion marine...

Les activités anthropiques contribuent fortement à l'accroissement de la vulnérabilité du territoire. En effet, les infrastructures routières fortement empruntées (notamment en période estivale) sont génératrices de GES. De plus, on note une consommation d'énergie en hausse sur le territoire bien que non proportionnelle à l'accueil des nouvelles populations.

Enfin, la préservation de la qualité de l'eau du bassin est un enjeu fort pour le l'avenir du territoire.

Quelles sont plus spécifiquement les vulnérabilités liées aux équipements et services de proximité ?

En 2017, la quasi-totalité de la population (98%) réside dans une commune centre intermédiaire (niveau 2, vingtaine de services et d'équipements) ou centre structurant (niveau 3, 70 services et

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

équipements environ)¹. Cette proportion est toutefois légèrement plus faible dans le Val de l'Eyre (91 %). Néanmoins, face à l'augmentation démographique de la population, l'adaptation de l'offre de services et équipements est un enjeu important pour le territoire (notamment en termes de formation, de logements, d'équipements culturels et sportifs,...).

On note également un risque de dégradation de l'offre de santé et de la qualité des soins à court et moyen termes, alors même que la population est vieillissante.

De même, les acteurs culturels du territoire ont fortement été impactés par la crise sanitaire.

II – Les grands enjeux pour la stratégie du Contrat de Développement et de transitions

Le précédent contrat avait défini 3 axes stratégiques :

Axe 1: Renforcer la Dynamique économique par le soutien au tissu économique existant et sa diversification en faveur de l'emploi

Axe 2 : Conforter la cohésion territoriale et accompagner les mutations en cours

Axe 3 : Préserver les fondements de l'attractivité du territoire, son identité et sa haute qualité de vie

A partir des dynamiques et vulnérabilités relevées dans la partie I, quelles sont les modifications à apporter à la stratégie territoriale de la précédente contractualisation ?

Si les grandes orientations en faveur d'un développement durable et équilibré du territoire demeurent, l'accélération du changement climatique et la crise sanitaire réinterrogent les modèles économiques et les systèmes locaux (alimentation, santé...), nécessitant de repenser les actions dans une logique d'adaptation aux évolutions du territoire et en faveur d'une résilience territoriale.

Quelles sont les principaux projets émergents ou en cours de réalisation/acteurs publics, associatifs, entrepreneuriaux sur votre territoire qui permettrait d'y apporter une réponse, même partielle ?

- Le Contrat local de santé (CLS)
 - Signé le 2 mars 2022, le CLS se structure autour de 5 axes de travail : soutenir l'autonomie des personnes âgées et des personnes en situation de handicap ainsi que leur entourage ; renforcer l'offre de soins et la prise en charge des publics ; améliorer les accompagnements en santé mentale ; promouvoir des habitudes de vie favorables à la santé, créer des environnements favorables à la santé.

- Programme Alimentaire Territorial:

Cette démarche, initiée en 2021 en collaboration avec les représentants des associations Collectif Aliment-Terre et les Amis de la Terre en Val de l'Eyre, ambitionne de réunir tous les acteurs du système alimentaire local pour travailler ensemble, à la relocalisation des filières agricoles et alimentaires, répondant aux enjeux environnementaux, sociaux et économiques du territoire, ainsi qu'à la demande croissante des populations, accentués par la récente crise sanitaire (en lien avec le PCAET, le CLS, Néo Terra...).

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

¹ Définition DITP (DATAR, Région Nouvelle-Aquitaine), fondée sur les données INSEE 2017 et <u>le travail réalisé</u> par l'INRAE et l'ANCT (2020).

Diagnostic et plan d'actions sur le champ de l'Economie Sociale et Solidaire, porté par la COBAN :

 Etat des lieux relatifs aux forces et faiblesses en présence, formation à destination des élus et des techniciens sur l'ESS et ses leviers, plan d'action en lien avec des initiatives plus larges du territoire (CLS, PAT, projets de tiers-lieux...).

Le dispositif d'information mobilités MOBI :

Les 3 EPCI ont créé en juin 2021 un nouveau dispositif d'information de l'ensemble des services et infrastructures de transport à l'échelle du Pays BARVAL, pour améliorer la connaissance, la visibilité et donc l'accès à l'offre de mobilité du territoire et promouvoir ainsi l'écomobilité (transport collectif et modes de déplacements doux piétons et cyclables); pour contribuer à faire évoluer les comportements.

Au regard de ces éléments, quels sont les enjeux auxquels devra répondre le Contrat de Développement et de Transitions ?

Comment adapter la dynamique d'accueil du territoire face à une forte pression foncière et aux évolutions démographiques (vieillissement de la population) ?

Territoire attractif, du fait de sa localisation et de ses aménités, le Pays Bassin d'Arcachon-Val de l'Eyre entend freiner progressivement, et de manière territorialisée, la dynamique démographique qui génère une pression sur les services et les équipements, dans un contexte de vieillissement accentué de la population. Il s'agit de préserver la qualité de vie pour tous, de réduire les disparités territoriales, et de garantir ainsi la cohésion du territoire.

Comment répondre aux enjeux économiques du territoire, liés notamment à sa forte vocation touristique, et développer un modèle économique plus résilient ?

Reposant majoritairement sur un large tissu de TPE, l'économie locale est caractérisée par la prépondérance de sa sphère présentielle. Si le dynamisme de cette dernière a permis d'amortir le choc des dernières crises, elle n'en reste pas moins fragilisée et repose sur des secteurs à faible valeur ajoutée et assez peu rémunérateurs. Les filières économiques emblématiques qui composent la sphère productive sont, quant à elles, soumises à de nombreux aléas. Le territoire entend répondre à ces enjeux en confortant les atouts des filières emblématiques du territoire, en diversifiant le tissu local et en renforçant l'économie de proximité. Il s'agit ainsi de développer un modèle économique plus résilient, créateur d'emploi et permettant de limiter les flux pendulaires.

Comment répondre aux fragilités liées à l'emploi, l'insertion et la formation ?

Le territoire présente des fragilités structurelles caractérisées par une inadéquation persistante entre offre et demande d'emploi, et des populations plus exposées au chômage (femmes, seniors). Ces fragilités, accentuées par la crise sanitaire, aggravent les tensions sur le marché de l'emploi et les difficultés de recrutement, qui touchent désormais quasiment tous les secteurs. Le renforcement et la valorisation des compétences locales, à travers notamment le développement de la formation (accès et offre) doivent permettre de répondre à ces difficultés.

Comment limiter les risques environnementaux liés aux fortes pressions (notamment démographiques et touristiques), ainsi qu'aux flux pendulaires importants ?

La croissance démographique locale, conjuguée à la configuration du territoire, génèrent d'importants flux (logistiques et de personnes), entrainent des besoins en énergie croissants et sont à l'origine de

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

nombreuses pressions sur les espaces et le milieu naturel. Afin d'en limiter les impacts, il s'agit de poursuivre la transition vers une mobilité durable, la préservation des milieux, la gestion de la consommation/production d'énergie et de développer la résilience alimentaire du territoire.

Comment développer les coopérations infra et inter territoriales comme leviers du développement du territoire ?

Le territoire est un bassin de vie cohérent, caractérisé par d'importantes disparités et inégalités territoriales. Avec la création du Pays BARVAL, le territoire s'est doté d'un outil de coopération qui encourage, impulse et coordonne les initiatives locales, à partir d'un projet de développement commun exprimé dans la charte, destiné à développer les atouts du territoire et à renforcer les solidarités réciproques entre la ville et l'espace rural, la zone littorale et l'intérieur, comme l'illustrent le Contrat local de santé ou encore plus récemment le Projet Alimentaire territorial.

L'interdépendance avec la métropole bordelaise a amené ces 2 territoires à engager une réflexion sur la construction d'un partenariat autour d'enjeux communs d'importance, tels que les mobilités ou encore le développement économique. De plus, le tourisme et la saisonnalité, ou encore la résilience alimentaire sont autant de thématiques qui ouvrent à de nouveaux échanges avec les territoires voisins.

III- Pour répondre à ces enjeux, des solutions construites avec les parties prenantes

Axe 1 : Développer un modèle économique équilibré et plus résilient

Sous-axe 1.1 : Repenser le devenir des filières traditionnelles du territoire, soutenir l'économie locale et renforcer l'économie de proximité avec l'ambition de diversifier les moteurs de développement

- Définir un positionnement stratégique lisible à l'échelle du territoire autour de filières vitrines
 : poursuivre la transition vers une filière touristique durable tout en favorisant sa montée en gamme, soutenir l'économie maritime et son développement durable
- Conforter le dynamisme des centralités et soutenir l'adaptation des entreprises (artisanales et commerciales notamment) aux mutations afin de garantir une égalité d'accès aux services sur le territoire
- Favoriser l'innovation sociale fondée sur les spécificités locales et accompagner le déploiement de l'ESS et de l'économie circulaire, facteur de développement équilibré du territoire, d'engagement citoyen et de coopérations d'acteurs

Sous-axe 1.2 : Développer et valoriser les compétences et l'emploi sur le territoire en réponse aux besoins des entreprises et aux aspirations des actifs

- Soutenir la diversification de l'offre de formation supérieure et professionnelle pour anticiper les besoins en compétences des entreprises et favoriser l'accès à la formation par le développement des lieux d'accueils et l'amélioration de la visibilité de l'offre de formation
- Initier et soutenir les initiatives pour faire face aux tensions sur le recrutement et l'emploi
- Améliorer les conditions d'accueil des salariés et appréhender la saisonnalité à l'échelle du Pays

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

Indicateurs d'évaluation de l'axe 1 :

- Nombre d'opérations en faveur du confortement des centralités
- Offre de formation supérieure et professionnelle disponible sur le territoire
- Taux de recrutement / Taux de chômage

Axe 2 : Adapter la dynamique d'accueil pour garantir la cohésion territoriale

Sous-axe 2.1 : Réduire les inégalités territoriales et renforcer les solidarités

- Adapter l'offre de services, notamment en matière d'accès à une offre de santé mieux répartie sur l'ensemble du territoire, et une organisation collective renforcée des professionnels de santé
- Diversifier l'offre de logement en tenant compte de la nécessaire sobriété de la consommation foncière

Sous-axe 2.2 : Relever les défis fruits de la dynamique d'attractivité du territoire

- Consolider l'offre sportive au regard des nouveaux besoins et nouvelles pratiques (notamment inclusion pratique sportive féminine)
- Soutenir les acteurs culturels impactés par la crise et favoriser la pratique culturelle
- Accompagner la réhabilitation du patrimoine, notamment vernaculaire dans une perspective de valorisation

Indicateurs d'évaluation de l'axe 2 :

- Mise en œuvre du plan d'action du contrat local de santé
- Nombre d'opérations liées à la diversification de l'offre du logement et d'équipements sportifs
- Nombre d'opérations liées à la réhabilitation du patrimoine

Axe 3 : Un Bassin d'Arcachon Val de l'Eyre plus résilient : encourager les transitions

Sous-axe 3.1: Bâtir le cadre d'un mieux vivre ensemble sur le territoire

- Préserver la biodiversité, les écosystèmes marins et les paysages
- Amplifier la connaissance, la gestion, la restauration et le suivi des cœurs de biodiversité et soutenir les projets émergents en faveur de la préservation des milieux
- Agir sur la gestion durable de l'eau, un bien commun à tous les acteurs du territoire et prévenir les risques environnementaux
- Réduire les consommations énergétiques, principalement sur le secteur résidentiel et tertiaire,
 et sensibiliser les habitants pour les rendre acteurs

Sous-axe 3.2 : Vers une transition active grâce à des mobilités repensées et une alimentation relocalisée

- Développer l'écomobilité en renforçant et facilitant les déplacements collectifs et en favorisant l'usage du vélo dans les déplacements, tout en facilitant les connexions avec les territoires voisins (Nord Landes, Métropole)
- Réduire l'impact du transport (de passagers, services publics...) sur les émissions de gaz à effet de serre, notamment par l'évolution des motorisations, et développer la production d'énergies renouvelables

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

- Accroître la résilience alimentaire du territoire, préserver et gagner de nouvelles terres agricoles, aux fins d'une agriculture vivrière basée sur les circuits courts; initier des partenariats au niveau supra territorial pour garantir un approvisionnement en produits de proximité
- Accompagner les filières notamment maritimes pour la réduction et la gestion des déchets et des coproduits et pour la transition énergétique de leurs outils de production

Indicateurs d'évaluation de l'axe 3 :

- Emissions de gaz à effet de serre et consommation énergétique du territoire
- Nombre d'actions de sensibilisation et d'acculturation aux enjeux de préservation et de transitions
- Hectares de terres valorisées pour l'agriculture de proximité
- Résultats issus de la réduction et d'une gestion améliorée des déchets des filières

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur
033-200053759-20221017-lmc100002209372-DE

Acte Certifié exécutoire



Contrat de développement et de transitions - Bassin d'Arcachon Val de l'Eyre 2023 -2025 Annexe 2 : plan d'actions pluriannuel

COBAN

COBAN

Val de l'Eyre

Resent d'Accarden Sel

Commence de Co

Prévisionnel / priorisation des action

AXE PRINCIPAL	AXE SECONDAIRE	INTITULE DE L'OPERATION	MAITRE D'OUVRAGE	Localisation	MATURE/AMORÇAGE/ CHANTIER CLE	Ruralité	COÛT ESTIMATIF (€)	COFINANCEMENT REGIONAL MAXIMAL (€)	BP 2023	BP 2024	BP 2025	OBSERVATIONS	THEMATIQUES, POLITIQUES REGIONALES	Néo Terra
		PROJET ECONOMIQUE DU VAL DE L'EYRE DEDIE A L'ARTISANAT ET LA FILIERE BOIS : espaces de coworking et hôtel d'entreprises	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE L'EYRE	LE BARP	MATURE	х	1 455 000,00 €		х			Egilibilité des espaces de coworking conditionnée à l'AMI tiers- lieux, possibilité d'intervention sur les travaux le cas échéant	Parcours résidentiel des entreprises - foncier économique	
		CREATION D'UN MULTIPLE RURAL A LUGOS	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE L'EYRE	LUGOS	MATURE	x	800 000,00 €	100 000,00 €	x				Revitalisation centres bourgs	
		CREATION D'UN MULTIPLE RURAL A SAINT-MAGNE	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE L'EYRE	SAINT-MAGNE	MATURE	x	800 000,00 €	100 000,00 €	x				Revitalisation centres bourgs	
		CONSTRUCTION D'UNE HALLE COMMUNALE	MAIRIE SALLES	SALLES	MATURE	x	365 000 €	54 750 €	x				Revitalisation centres bourgs	
		RECONSTRUCTION CABANE TCHANQUEE N°3	MAIRIE LA TESTE DE BUCH	LA TESTE DE BUCH	MATURE		1 000 000 €	200 000 €	х				Culture - Patrimoine	
		REQUALIFICATION ET AMELIORATION DU CAMPING MUNICIPAL D'AUDENGE	MAIRIE AUDENGE	AUDENGE	MATURE		3 000 000 €	75 000 €	x				Tourisme	
	Repenser le devenir des filières traditionnelles du territoire, soutenir l'économie locale et renforcer l'économie de proximité avec l'ambition de diversifier les moteurs de développement	Projet de Pépinière d'entreprises / Tiers-Lieux de l'ESS	COBAN	AUDENGE	AMORÇAGE								Parcours résidentiel des entreprises - foncier économique	
		Projet de Pôle Bois et Matériaux Biosourcés	COBAN	MIOS	AMORÇAGE	х							Parcours résidentiel des entreprises - foncier économique	Ambition 3 : Accélérer la transition énergétique et écologique des entreprises
Développer un modèle économique équilibré et plus		Animation et structuration des filières stratégiques par BA2E	COBAS pour le compte des 3 EPCI (BA2E)	PAYS BARVAL	AMORÇAGE								Industrie et filières	
résilient		Accompagner la transition des acteurs économiques et le développement de filières vertueuses	PNRLG	PNRLG	AMORÇAGE							Projet à soumettre dans le cadre de l'élaboration du futur contrat de Parc	Environnement	Ambition 3 : Accélérer la transition énergétique et écologique des entreprises
		Accompagnement individuel et collectif de la transition écologique, sociale et marketing du tourisme sur le PNRLG	PNRLG	PNRLG	AMORÇAGE							Projet à soumettre dans le cadre de l'élaboration du futur contrat de Parc	Tourisme	Ambition 1 : Favoriser l'engagement citoyen pour accélérer la transition écologique
		Tourisme éco-destination - Office de tourisme hors les Murs	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE L'EYRE	VAL DE L'EYRE	AMORÇAGE								Tourisme	Ambition 1 : Favoriser l'engagement citoyen pour accélérer la transition écologique
	Développer et valoriser les compétences et l'emploi sur le territoire en réponse aux besoins des entreprises et aux aspirations des actifs	RENOVATION ET REQUALIFICATION ECOTOURISTIQUE DE LA BRASSERIE LE DELTA A L'ENTREE DE LA RESERVE ORNITHOLOGIQUE DU TEICH ET DE LA MAISON DE LA NATURE DU BASSIN D'ARCACHON	PNRLG	LE TEICH	MATURE		177 530 €	26 630 €	х				Commerce - artisanat - développement local	Ambition 3 : Accélérer la transition énergétique et écologique des entreprises
		INGENIERIE DE PREFIGURATION - DEMARCHE TERRITOIRE ZERO CHOMEUR LONGUE DUREE	COBAS	COBAS	MATURE		28 825 €	15 000 €	х			Année 2023	Emploi - Formation	
		Pépinière d'insertion pour les entreprises	ADAPEI 33 - Site de l'ESAT d'Audenge	AUDENGE	AMORÇAGE								Emploi - Formation	
		Plateforme numérique d'Arcachon	MAIRIE ARCACHON	ARCACHON	AMORÇAGE								Commerce - artisanat - développement local	
		Digitalisation d'une conciergerie et livraison sur le lieu de travail ou la gare	MAIRIE ARCACHON	ARCACHON	AMORÇAGE								Commerce - artisanat - développement local	
		ACHAT D'UNE FOURGONNETTE HYBRIDE DEDIEE A L'EPICERIE SOCIALE	MAIRIE SALLES	SALLES	MATURE	x	50 000 €		х			Avis réservé à l'évolution du RI solidarité	ESS	Ambition 4 : Développer les mobilités « propres » pour tous
	Réduire les inégalités territoriales et renforcer les solidarités	Projet de Tiers-Lieu Citoyen de la ville de Biganos	MAIRIE DE BIGANOS	BIGANOS	AMORÇAGE								ESS	
		Réhabilitation de la gare de Lanton	MAIRIE DE LANTON	LANTON	AMORÇAGE							Selon l'usage définitif du lieu	Commerce - artisanat - développement local	Ambition 5 : Développer et systématiser un urbanisme durable
		Le contrat local de santé, et le contrat local de santé mentale	COBAS pour le compte du Pays	PAYS BARVAL	CHANTIER CLE								Santé - Silver Economie	Ambition 1 : Favoriser l'engagement citoyen pour accélérer la transition écologique
I		I.	1	1			I	Accu	। J <mark>sé de réc</mark> e	ı ption – Mir	ı nistère de l	'intérieur	1	->6-4-2

Accusé de réception – Ministère de l'intério 033-200053759-20221017-lmc100002209372-DE

Acte Certifié exécutoire

AXE PRINCIPAL	AXE SECONDAIRE	INTITULE DE L'OPERATION	MAITRE D'OUVRAGE	Localisation	MATURE/AMORÇAGE/ CHANTIER CLE	Ruralité	COÛT ESTIMATIF (€)	COFINANCEMENT REGIONAL MAXIMAL (€)	BP 2023	BP 2024	BP 2025	OBSERVATIONS	THEMATIQUES, POLITIQUES REGIONALES	Néo Terra
		CREATION D'UN TERRAIN SYNTHETIQUE POUR LA PRATIQUE DU FOOTBALL SUR LA COMMUNE DE GUJAN-MESTRAS	COBAS	GUJAN-MESTRAS	MATURE		1 400 000 €		х			Sous réserve de l'utilisation avérée par les lycéens à hauteur d'au moins 20% du temps.	Sport	
		CREATION D'UN TERRAIN SYNTHETIQUE POUR LA PRATIQUE DU FOOTBALL SUR DU TEICH	COBAS	TEICH	MATURE		1 400 000 €		х			Sous réserve de l'utilisation avérée par les lycéens à hauteur d'au moins 20% du temps	Sport	
Adapter la dynamique d'accueil pour garantir la		CREATION D'UN TIERS-LIEU DEDIE AUX INDUSTRIES CULTURELLES ET CREATIVES	COBAN	ARES	MATURE		850 000 €		х			Projet à soumettre à l'AMI Tiers-lieux	ESS	
cohésion territoriale		RESTAURATION ET VALORISATION DU CHÂTEAU DE CERTES A AUDENGE	CONSERVATOIRE DU LITTORAL	AUDENGE	MATURE		3 000 000 €	102 000 €	x x			Aide prévue pour les équipements de la résidence d'artistes	Culture - Patrimoine	Ambition 8 : Préserver nos ressources naturelles et la biodiversité
	Relever les défis fruits de la dynamique d'attractivité du territoire	Construction de deux piscines	COBAN	COBAN	AMORÇAGE								Sport	
		Terrain synthétique	MAIRIE D'ANDERNOS	ANDERNOS	AMORÇAGE								Sport	
		Création d'une plaine de sport	MAIRIE DE LANTON	LANTON	AMORÇAGE								Sport	
		Equipements sportifs au regard des besoins du Lycée d'Andernos	MAIRIE D'ANDERNOS	ANDERNOS	AMORÇAGE								Sport	
		Projet culturel de territoire : projet de conservatoire départemental école	COBAS	COBAS	AMORÇAGE								Culture - Patrimoine	
		Rénovation de la jetée	MAIRIE D'ANDERNOS	ANDERNOS	AMORÇAGE								Culture - Patrimoine	
		ETUDE PREALABLE A L'INSTAURATION D'UN DISPOSITIF DE TRI A LA SOURCE ET/OU DE GESTION DE PROXIMITE DES BIODECHETS	COBAS	COBAS	MATURE		100 000 €		x			Projet à soumettre à l'AAP Accompagnement des territoires à la prévention et à la valorisation des déchets	Environnement	Ambition 7 : Objectif « zéro déchet » à l'horizon 2030
		CREATION DE L'ECO-POLE ENVIRONNEMENT DE LA COBAS COMPOSE D'UNE RESSOURCERIE, D'UNE DECHETERIE NOUVELLE GENERATION, D'UNE UNITE DE TRI ET TRANSIT DES DECHETS PRODUITS PAR LES PARTICULIERS ET PROFESSIONNELS DU TERRITOIRE	COBAS	COBAS	MATURE		9 759 300 €		х			Sur une partie des dépenses qui concerneront concerneront le réemploi, la réparation et la réutilisation et le développement de filières de valorisation hors REP	Environnement	Ambition 7 : Objectif « zéro déchet » à l'horizon 2031
		CONSTRUCTION D'UNE MAISON DE LA NATURE ET DE LA FORET	MAIRIE MIOS	MIOS	MATURE	х	428 490 €	85 698 €	х				Environnement	Ambition 1 : Favoriser l'engagement citoyen pour accélérer la transition écologique
		AMENAGEMENTS DES BORDS DE L'EYRE	MAIRIE SALLES	SALLES	MATURE	x	310 000€		x			Partenariat à construire avec le PNRLG, le Conseil Départemental, en lien avec la réflexion globale d'ESI L'Eyre	Sport	Ambition 8 : Préserver nos ressources naturelles et la biodiversité
		PLAN PAYSAGE	PNRLG	PNRLG	MATURE		90 000 €		х			Projet à soumettre dans le cadre de l'élaboration du futur contrat de Parc	Environnement	Ambition 8 : Préserver nos ressources naturelles et la biodiversité
		Laser H2 : projet de production et distribution d'hydrogène vert	GENERALE SOLAIRE	LE BARP	AMORÇAGE	х							Transition énergétique	Ambition 6. Construire un nouveau mix énergétique
		Station GNV-BioGNV	SEM Gironde Energies	MIOS/BIGANOS	AMORÇAGE								Transition énergétique	Ambition 6. Construire un nouveau mix énergétique
		Projet agrivoltaïsme	REDEN SOLAR	AUDENGE	AMORÇAGE								Transition énergétique	Ambition 6. Construire un nouveau mix énergétique
		Construction d'un navire polyvalent pour le nettoyage des parcs et des fiches ostréicoles	CCRCAA	BASSIN D'ARCACHON	AMORÇAGE								Environnement	Ambition 8 : Préserver nos ressources naturelles et la biodiversité
	Bâtir le cadre d'un mieux vivre ensemble sur le territoire	Talus du Braou	MAIRIE DE BELIN-BELIET	BELIN-BELIET	AMORÇAGE	х							Environnement	Ambition 10 : Préserver les terres agricoles, forestières et naturelles
		Aménagement de l'accès de la l'Eyre au pont de Mesplet	MAIRIE DE BELIN-BELIET	BELIN-BELIET	AMORÇAGE	х		Acci	ısé de réce	otion – Mir	nistère de l	Dans le cadre de ESI l'Eyre et en co-construction avec le PNRLG	Sport	

033-200053759-20221017-lmc100002209372-DE

Acte Certifié exécutoire

AXE PRINCIPAL	AXE SECONDAIRE	INTITULE DE L'OPERATION	MAITRE D'OUVRAGE	Localisation	MATURE/AMORÇAGE/ CHANTIER CLE	Ruralité	COÛT ESTIMATIF (€)	COFINANCEMENT REGIONAL MAXIMAL (€)	BP 2023	BP 2024	BP 2025	OBSERVATIONS	THEMATIQUES, POLITIQUES REGIONALES	Néo Terra
		Aire naturelle de Bernet	MAIRIE DE BELIN-BELIET	BELIN-BELIET	AMORÇAGE	х							Environnement	Ambition 10 : Préserver les terres agricoles, forestières et
		Plans plage & Etude ADS		LA TESTE, LEGE CAP FERRET	AMORÇAGE								Tourisme	naturelles Ambition 8 : Préserver nos ressources naturelles et la biodiversité
		Etude paysagère	SYNDICAT MIXTE DE LA DUNE DU PILAT	LA TESTE	AMORÇAGE								Tourisme	Ambition 8 : Préserver nos ressources naturelles et la biodiversité
Un Bassin d'Arcachon Val de l'Eyre plus résilient :		Elaboration d'un nouveau plan de gestion	SYNDICAT MIXTE DE LA DUNE DU PILAT	LA TESTE	AMORÇAGE								Tourisme	Ambition 8 : Préserver nos ressources naturelles et la biodiversité
encourager les transitions		Arborétum	MAIRIE DE BELIN-BELIET	BELIN-BELIET	AMORÇAGE	х						Projet à soumettre à l'AAP Nature et Transitions	Environnement	Ambition 8 : Préserver nos ressources naturelles et la biodiversité
		Former, accompagneer les élus pour une festin intégrée des espaces, des actions de revégétalisation, les rendre acteurs de la transition écologique	PNRLG	PNRLG	AMORÇAGE							Projet à soumettre dans le cadre de l'élaboration du futur contrat de Parc	Environnement	Ambition 1 : Favoriser l'engagement citoyen pour accélérer la transition écologique
		Animation éco-rénovation du patrimoine et materiaux biosourcés	PNRLG	PNRLG	AMORÇAGE							Projet à soumettre dans le cadre de l'élaboration du futur contrat de Parc	Environnement	
		Faire du Graoux un pôle régional de médiation environnementale et d'éducation à l'environnement	PNRLG	BELIN-BELIET	AMORÇAGE	Х						Projet à soumettre dans le cadre de l'élaboration du futur contrat de Parc	Environnement	Ambition 1 : Favoriser l'engagement citoyen pour accélérer la transition <u> ácologique</u> Ambition 1 : Favoriser
		Création du Musée d'Histoire Locale du Val de l'Eyre en lien avec le label éco- destination de nature du PNRLG	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE L'EYRE	BELIN-BELIET	AMORÇAGE	х							Culture - Patrimoine	l'engagement citoyen pour accélérer la transition
		Rénovation de l'Eglise Saint Pierre de Mons et Fontaine Estrèmé	MAIRIE DE BELIN-BELIET	BELIN-BELIET	AMORÇAGE	Х							Culture - Patrimoine	
		Rénovation Eglise Lacanau de Mios	MAIRIE DE MIOS	MIOS	AMORÇAGE	Х							Culture - Patrimoine	
		Diagnostic pollution lumineuse des éclairages artificiels industriels (RICE)	PNRLG	PNRLG	AMORÇAGE								Environnement	Ambition 6 : Construire un nouveau mix énergétiqu
		REALISATION D'UN POLE D'ECHANGES MULTIMODAL A LA TESTE DE BUCH	COBAS	LA TESTE DE BUCH	MATURE		3 346 000 €	495 000 €		х		Acquisition du foncier exclue	Transports - Mobilité	Ambition 4 : Développer les mobilités « propres » pour tous
		Création de pistes cyclables en vue de l'ouverture du lycée/collège	MAIRIE BARP	LE BARP	AMORÇAGE	Х						Sous réserve de l'adoption d'un plan d'accesibilité des lycées	Transports - Mobilité	Ambition 4 : Développer les mobilités « propres » pour tous
		Création d'une piste cyclable Sanguinet-Cazaux	COBAS	COBAS/GRANDS-LACS	AMORÇAGE							Suivant la politique intinérance. Prévoir l'organisation d'une première rencontre avec l'ensemble des partenaires susceptibles de s'impliquer dans le projet	Transports - Mobilité	Ambition 4 : Développer les mobilités « propres » pour tous
		Programme pluriannuel des pistes cyclables (mise en œuvre de l'étude sur le Plan de Mobilité Simplifié)	COBAN	COBAN	AMORÇAGE							Sur les pistes cyclables à vocation touristique, en lien avec le Schéma Régional Véloroute - Voie Verte	Tourisme	Ambition 4 : Développer les mobilités « propres » pour tous
	Vers une transition active grâce à des mobilités repensées et une alimentation relocalisée	Création du service REZO POUCE	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE L'EYRE	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE L'EYRE	AMORÇAGE							A inscrire au Contrat Opérationnel de Mobilité	Transports - Mobilité	Ambition 4 : Développer les mobilités « propres » pour tous
		Extension du transport St Magne-Le Barp-Marcheprime	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE L'EYRE	LE BARP - ST MAGNE - BELIN-BELIET	AMORÇAGE	х						Projet identifié dans le cadre de l'élaboration en cours du Schéma multimodal par Nouvelle-Aquitaine Mobilités. Il sera étudié à partir de 2025 en vue du futur Plan transport régional, dont l'adoption est prévue en 2027		
		Projet de passerelle piétonne et vélo	MAIRIE DE BIGANOS	BIGANOS	AMORÇAGE							Sous réserve de l'inscription au Règlement d'intervention des Pôles d'Echanges Multimodaux	Transports - Mobilité	
		Projet agricole	MAIRIE DE LA TESTE DE BUCH	LA TESTE DE BUCH	AMORÇAGE								Commerce - artisanat - développement local	Ambition 2 : Accélérer et accompagner la transition agroécologique
		Mise en œuvre Progframme alimentaire territorial	CDC VE pour le compte du Pays	PAYS BARVAL	CHANTIER CLE								Commerce - artisanat - développement local	Ambition 2 : Accélérer et accompagner la transition agroécologique
	Ingénierie du contrat	Animation du DLAL dans le cadre de l'approche territoriale des fonds européens 2021-2027, jusqu'à 1 ETP	GAL BARVAL	PAYS BARVAL				30 000 €	х	х	х	Max. 25% pour 1 ETP/an (dépenses plafonnées à 40 000 €)		

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur
033-200053759-20221017-lmc100002209372-DE

Acte Certifié exécutoire

Grille communale des densités Pays BARVAL

